

suivantes, celles de 1925, 1926 et 1930, il fut élu député du comté où il était né et avait passé sa vie.

Dans l'accomplissement de ses devoirs parlementaires, M. McMillan faisait preuve de qualités personnelles et de dons de premier ordre. C'était un homme d'une grande intégrité, d'une rare indépendance et de convictions profondes, et l'on découvrait facilement ces qualités dans tous ses actes et tous ses propos. Il était ardent à préconiser toute mesure qui lui paraissait avantageuse à ses concitoyens. Même quand ses adversaires politiques ne partageaient pas ses opinions ou ne goûtaient pas son attitude de militant, nul, ainsi que l'a dit le premier ministre, n'eût révoqué en doute la sincérité de sa conduite ou sa probité morale. Dans ses relations privées et d'homme public, c'était l'honneur même, et fidélité était pour lui un mot d'ordre dans l'accomplissement de ses devoirs publics.

Les circonstances le commandaient-elles, il n'y avait pas de sacrifices trop grands à accomplir pour la justice, telle qu'elle apparaissait à M. McMillan. En d'autres pays et à d'autres époques, il aurait inscrit son nom dans le livre d'or de ces vigoureux soldats-citoyens, rempart des libertés nationales. Il aurait tout aussi bien figuré dans le martyrologe, pour quelque cause chrétienne. Dans un âge et un pays plus heureux, il a donné aux gens de son temps et de sa génération, l'exemple de ces qualités viriles qu'engendre la fidélité aux vertus communes et qui trouvent leur expression dans la fidélité inébranlable aux amis et aux causes que l'on sert, à l'Eglise et à l'Etat. Ce sont des qualités qui contribuent à fortifier, à affermir et à enrichir notre vie publique et le Canada a bénéficié de la vie, de l'œuvre et de l'exemple de M. McMillan.

Avec M. McMillan s'éteint le dernier membre, sauf un, d'une famille composée de cinq personnes, qui il y a six ans encore, habitaient le bien familial: le père, la mère, deux fils et une fille. A Mlle Margaret McMillan, seule survivante de la famille, encore jeune et frappée par de si rudes pertes, la Chambre exprimera ses plus profondes sympathies.

M. ROBERT GARDINER (Acadia): Monsieur l'Orateur, au début de chaque session, nous avons malheureusement à enregistrer la disparition de quelque collègue au cours de l'intersession. Heureusement, l'amitié ne connaît pas les démarcations de partis et je suis sûr que notre défunt ami et collègue, M. McMillan, comptait plusieurs amis dans tous les partis de la Chambre. Cela fait l'éloge de sa sincérité, de sa probité et de son désir de servir le peuple canadien. Au nom de mon groupe de cette partie de la Chambre, permettez-moi de me joindre au premier ministre et au chef de l'opposition pour exprimer mes regrets

[Le très hon. Mackenzie King.]

au sujet de la mort du regretté représentant de Huron-Sud.

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, ayez l'obligeance de transmettre à la famille de feu Thomas McMillan les témoignages de sympathie de la Chambre exprimés par ses porte-parole.

LA CONFERENCE ECONOMIQUE IMPERIALE

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je tiens à déposer le rapport, versions française et anglaise, de la conférence économique impériale de 1932; aussi un exemplaire, en anglais et en français, de l'accord entre le Canada et l'Ontario au sujet du Saint-Laurent; et un exemplaire, en anglais et en français, du traité relatif à la canalisation du Saint-Laurent, signé à Washington le 18 juillet 1932.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE PREMIER MINISTRE ANNONCE LE PROGRAMME LEGISLATIF DE LA SESSION D'AUTOMNE

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avant d'aborder l'article de l'ordre du jour concernant le dépôt des projets de loi et comme nous n'en avons pas à présenter, je voudrais faire connaître les intentions du Gouvernement relativement au programme de cette session.

Le Parlement a été convoqué à cette date à cause de la nécessité de ratifier le plus tôt possible les accords commerciaux conclus lors de la conférence impériale qui a eu lieu dans cette ville en juillet et en août. Nous ne savions pas quelle date conviendrait le mieux à tous les pays intéressés jusqu'aux derniers jours qui ont précédé la session. Certains accords conclus avec le Royaume-Uni, l'Etat libre d'Irlande, la Rhodésie et le Sud-Africain devront être examinés par le Parlement dès cette session. Il y a également des accords entre le Royaume-Uni et les autres parties de l'Empire britannique, de même qu'entre les différentes nations de l'Empire. Nous nous sommes entendus sur la date du 13 octobre pour publier en entier les accords conclus. Naturellement, la date change entièrement quand on est rendu aux antipodes, dans l'Océan Pacifique. La différence de l'heure entre Londres et Ottawa est de cinq heures environ et elle est plus considérable encore quand il s'agit de certaines autres parties du pays. Toutefois, tous semblent admettre que la journée de mercredi prochain conviendra pour le dépôt du projet tendant à ratifier l'accord conclu avec le Royaume-Uni et des bills relatifs aux autres accords commerciaux. En présentant cette motion ici vers quatre heures de l'après-midi, le gouvernement britannique pourra communiquer le texte des conventions aux journaux.